

Pôle communication Tél. : 24 66 40

Mercredi 26 décembre 2018

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sept millions de francs pour Wallis-et-Futuna

Dans le cadre de l'Accord Particulier avec Wallis-et-Futuna, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé sept millions de francs afin de cofinancer huit projets de coopération (actions de formation, assistance technique, études, travaux, etc.).

Dans le cadre de l'Accord Particulier signé le 10 décembre 2003 entre l'État, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna, trois commissions de suivi se sont tenues entre 2009 et 2012, permettant ainsi de valider des programmes de coopération entre les trois signataires.

La 4^e commission de suivi n'ayant pas pu avoir lieu, la Nouvelle-Calédonie a souhaité cofinancer des projets proposés par l'Administration supérieure de Wallis-et-Futuna et validés par le comité technique de l'Accord Particulier du 14 juin 2018.

Ces projets, qui seront mis en œuvre en 2019, concernent :

- un stage d'insertion professionnelle pour les élèves du lycée agricole de Wallis-et-Futuna, avec la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie,
- deux projets portés par la direction des Infrastructures, de la topographie et des transports terrestres avec le service des travaux publics de Wallis-et-Futuna. Ils concernent une assistance technique pour l'entretien des routes et une étude d'impact environnementale pour l'utilisation des scories comme matériau de chantier,
- trois projets sont consacrés à la formation de la jeunesse (formation aux métiers d'animateur jeunesse, formation sportive d'athlètes de Wallis-et-Futuna en Nouvelle-Calédonie, création d'un centre culturel pour les jeunes),
- un projet concerne une formation des sapeurs-pompiers de Wallis-et-Futuna,
- le dernier projet concerne la pêche hauturière. Il sera conduit en partenariat avec la Société de développement et d'investissement des îles Loyauté et l'École des métiers de la mer.

* *